

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5112

présenté par  
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES  
à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 23, après le mot :

« stratégique »,

insérer les mots :

« visant à développer son autonomie, construit avec les filières agricoles, des associations de la société civile et des agences et instituts nationaux ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« production »,

insérer les mots :

« et les modalités de transition vers plus de durabilité environnementale et socio-économique ».

III. – En conséquence, audit alinéa, substituer aux mots :

« maintien de l'élevage »,

les mots :

« maintien et le développement herbager, plein-air et préservant le pâturage ».

IV. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« Français »,

insérer les mots :

« dans le cadre d'un rééquilibrage des régimes alimentaires, en produits issus d'élevages durables dans tous les lieux de consommation ainsi que la structuration de ces débouchés ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à préciser l'alinéa relatif à la préservation de l'élevage afin de bien insister sur l'élevage que nous souhaitons préserver et qui est aujourd'hui menacé par le développement effréné de l'élevage industriel. L'élevage à préserver est l'élevage durable, herbager, plein-air, pâturant. Nous ne voulons pas d'une préservation de l'élevage par l'importation du modèle nord-américain en France.